

Décharge 2002: budget général CE, Cour des Comptes

2003/2214(DEC) - 21/04/2004 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à la Cour des comptes pour l'exercice 2002.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2004/725/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2002 (Section V – Cour des comptes).

CONTENU : Avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge à la Cour des comptes sur l'exécution du budget de l'exercice 2002.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 21 avril 2004 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis).